

Règlement Nocturne d'IBOS 2018

3^{ème} Edition du Trail Nocturne d'Ibos

1/ L'épreuve :

L'association ISL Rando organise le 17 Mars 2018 la 3^{ème} Edition du Trail Nocturne d'Ibos .

Ce trail est support du « Challenge de Bigorre des courses hors stade 2018 »

13 kms et un dénivelé de 285m+

Le parcours est 20% Route, 80% trail.

Départ de la course 19h30 : Salle des fêtes de la Bianave à Ibos.

Buffet à l'arrivée de la course puis collation chaude.

2/ Conditions d'inscription :

- Selon l'article 231.3 du code du sport :

Etre titulaire d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme catégorie cadet, junior, espoir, sénior ou vétéran. (Être né en 2000 et avant pour la saison 2016).

Ou titulaires d'une Licence délivrée par la FFTriathlon, FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, la mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence.

Ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de « l'Athlétisme en compétition » datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Les originaux de ces documents sont obligatoires pour validation de l'inscription.

Montant de l'inscription :

11 €

Paiement en espèce ou chèque à l'ordre de 'ISL Rando''

Il comprend le dossard, le buffet d'après course.

Retrait des dossards : 17h00 à 19h salle des fêtes de la Bianave à Ibos.

3/ Ravitaillement :

Ravitaillements tous les 6km environ ainsi qu'un buffet d'arrivée.

Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé. A ces postes respectez l'environnement.

4/ Matériel obligatoire :

- Frontale en état de marche + piles neuves
- Conseillé : réserve d'eau 50cl (Camelbak®, porte-bidon)
- Bâtons interdits pour la course.

5/Assistance médicale et sécurité :

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

6/ Assurance :

L'organisation souscrit une assurance de responsabilité. Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

7/ Logistique :

Un ravitaillement sur le parcours environ tous les 6km

Buffet d'arrivée puis collation dans la salle des fêtes de la Bianave à Ibos.

Buvette à disposition. (Bière, soda, café)

8/ Classement et dotation :

Course :

Les 3 premiers au scratch par sexe seront récompensés.

9/ Dossier d'inscription :

Le dossier d'inscription comprendra : La fiche d'inscription renseignée, datée et signée.

Le certificat médical ou la photocopie d'une licence valide (voir 2/conditions d'inscription ci-dessus) Le Espèces ou chèque à l'ordre de : ISL Rando.

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

10/ Pénalités :

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent:

-Non port du dossard.

-Aide extérieure de toute nature.

-Non-respect du parcours et des postes de contrôle.

-Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)

-Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.

-Avis du service médical.